



ECHO DES NOUES



Le mot du Maire

Chers administrés,

Ce début de saison estivale est le théâtre de troubles graves dans de nombreuses villes de France. Les symboles de la République sont pris pour cible et c'est inacceptable.

Fort heureusement ces agissements ne sont pas venus troubler la quiétude de notre village.

Une étude diagnostique complémentaire de l'église a été menée. Nous avons récemment pris connaissance des conclusions de l'architecte qui a dirigé cette étude. Dans un premier temps, il sera nécessaire de réaliser des travaux de charpente et de couverture. En effet, l'ensemble de la partie inférieure de la charpente du clocher nécessite des reprises structurelles. Des reprises ponctuelles sont à prévoir sur la charpente de la nef et de l'abside. L'intégralité des tuiles sont à bout d'usage. Il conviendrait ensuite de reprendre l'enduit extérieur, redéfinir les accès au site et réaliser quelques reprises et mises aux normes intérieures. Un programme de travaux hiérarchisé dont les urgences correspondraient à nos moyens sera à définir.

Vous avez pu constater la mise en place de nouveaux supports pour l'éclairage public dans le bourg. Très bientôt, les poteaux en béton disparaîtront et aucun fil électrique n'apparaîtra dans le paysage.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce au soutien financier du Département du Loiret.

Nous remercions l'Ascale pour l'exposition intitulée CREAsCALE les 13 et 14 mai derniers, qui a eu lieu dans l'église ; belle réussite, nourrie par le talent de nombreux artistes amateurs de la commune et des communes voisines qui a attiré de nombreux visiteurs.

Une grande première pour le territoire de la Communauté des Communes Giennoises : un concert sur l'étang du village aura lieu le samedi 22 juillet prochain à 18h. Cet événement gratuit, se déroulera dans l'esprit de notre village, champêtre et convivial. Une restauration sera possible à l'issue du concert.

L'office de tourisme de Gien organisera en collaboration avec l'Ascale, un rendez-vous Vin – Village de caractère à Langesse le samedi 12 août en fin d'après-midi. Au programme : visite historique du village et dégustation de produits locaux.

Nous accueillons actuellement et jusqu'au 17 septembre 2023, une exposition avec concours du ministère de la Culture intitulée « Photographier le cinéma », 5 panneaux installés près de l'étang du bourg sont dédiés au film « La bête humaine » et à l'acteur Jean Gabin.

Elèna nous a rejoint le 16 juin dernier, cette petite fille fait la joie de ses parents et de sa grande sœur Esmée, auxquels j'adresse mes plus sincères félicitations.

Je remercie toutes les personnes qui participent à la préservation de notre petit joyau.

Je souhaite un très bel été à toutes et à tous.

Bien à vous.

Le Maire,

Nadège CORCELLE

Dans ce numéro :

- * *Le mot du Maire* 1
- * *Budget 2023* 2
- * *Tri sélectif* 2
- * *Fermeture Mairie* 2
- * *Prévention* 3
- * *Etat-Civil* 3
- * *Les usages de l'eau* 4





Présentation du budget communal

Le Budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à **165 119,00 euros** à la section de fonctionnement et au niveau de la section d'investissement à **36 112,68 euros** en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :	55 450,00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel :	48 100,00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits	12 544,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	22 225,00 €
- Chapitre 66 : Charges financières :	400,00 €
- Chapitre 68 : Dot. aux amortissements et provisions :	1 400,00 €
- 023 : Virement à la section d'investissement :	25 000,00 €

Recettes :

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine... :	1 000,00 €
- Chapitre 731 : Fiscalité locale :	53 000,00 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations :	2 940,49 €
- Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	108 178,51 €



Section d'investissement :

Dépenses :

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	2 760,00 €
- chapitre 20 : immobilisations incorporelles :	1 315,00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	28 462,00 €
- Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté :	3 575,68 €

Recettes :

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	5 000,00 €
- Chapitre 13 : subventions d'investissement (reçues)	1 137,00 €
- Chapitre 28 : amortissements des immobilisations :	1 400,00 €
- 1068 : affectation du résultat :	3 575,68 €
- 021 : Virement de la section de fonctionnement :	25 000,00 €



Tri sélectif

Il est à déplorer un constat récurrent au niveau de la plateforme de tri sélectif qui fait l'objet de divers dépôts laissés à côté des colonnes de tri, plutôt qu'être acheminés à la déchetterie.



Nous comptons sur votre bienveillance afin de respecter la propreté des lieux, par civisme envers la communauté.

RAPPEL => La déchetterie de Nogent-sur-Vernisson est ouverte :

de **7h00 à 14h00** du **lundi au samedi** (horaires été) jusqu'au 2 septembre



**Le secrétariat de
mairie sera fermé
du 8 au 28 août inclus**



Il est conseillé de télécharger l'application
« Panneau Pocket » pour rester informé.

Prévention : feux, vague de chaleur, baignade...

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- * Vous êtes fumeur ?

Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

- * Vous organisez un barbecue ?

Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

- * Vous bricolez en plein air ?

Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

- * Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?

Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, appeler le 18 et rester à l'abri dans une habitation.



Nous vous rappelons qu'un registre est tenu en mairie pour l'inscription des personnes âgées, isolées ou bien handicapées.

Ces inscriptions sont volontaires.

La mairie collecte les demandes d'inscription, en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité.

Ces informations sont transmises au Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.



Etat-Civil

Naissance : Elèna DELAVEAU HEMERY le 16 juin 2023

Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

Site internet : www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau :

SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

Dépannage ERDF 24h/24 - 7j/7 : 09 72 67 50 45

Les usages de l'eau



La saison estivale est déjà marquée par une sécheresse précoce.

Pour protéger notre ressource en eau, des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau s'appliquent sur notre territoire.

Pour les PARTICULIERS :

 L'arrosage des pelouses, massifs fleuris, arbres et arbustes est interdit de 10h à 18h en ALERTE, et interdit en ALERTE RENFORCÉE et CRISE.

 L'arrosage des potagers est interdit de 10h à 18h en ALERTE, et interdit de 8h à 20h en ALERTE RENFORCÉE et CRISE.

 Le remplissage des piscines, des bassins d'agrément et plans d'eau, le lavage des véhicules à domicile et le nettoyage des façades et toitures est interdit.

 Réparer les fuites ! Contrôler sa consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !	 Choisir les bons outils ! S'équiper d'une douchette économe, chasse d'eau double touche, mousseurs	 Chaque geste compte ! Lave-linge et lave-vaisselle toujours plein en mode éco
 Laver sa voiture en station de lavage qui recycle l'eau	 Tondre le gazon à 8 cm ! Pailler, un binage vaut 2 arrosages	 Utiliser les piscines publiques ! Une piscine privée de 40m³ c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne
 Pour les collectivités Détecter, colmater les fuites ! Améliorer son rendement de réseau d'eau potable	 Chaque geste compte ! Une douche rapide plutôt qu'un bain Couper l'eau pendant le savonnage	 Renseignez-vous en mairie ! Pour les restrictions d'usage d'eau potable